

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout contrat conclu par l'ASBL Centre agri-environnemental de Michamps (ci-après "Centre de Michamps"), que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

Tout contrat conclu avec le Centre de Michamps après communication de nos conditions générales ou de leurs modifications est soumis à nos conditions générales ou à leurs modifications. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales du client, sauf accord contraire exprès.

2. REGLEMENT DE NOS FACTURES

Nos factures sont payables dès leur réception. Elles sont payables en euro.

Toute facture non contestée dans les 8 jours de la date de réception par un document écrit (lettre, fax, ou e-mail) sera considérée comme acceptée sans réserve par le débiteur.

Tout montant demeurant impayé dans les trente jours de la date de la facture donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure, sauf à l'égard des consommateurs, au paiement d'intérêts de retard au taux prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

En ce cas, et sauf s'il s'agit d'un consommateur, le client nous sera également redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire conventionnelle de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 50 EUR, en plus des intérêts courant conformément à l'alinéa précédent. En outre, nous pourrions réclamer une indemnité de 7,50 EUR par courrier envoyé et de 100 EUR en cas de déplacement d'une personne pour le compte du Centre de Michamps.

Si l'une de nos factures demeure impayée, nous avons la faculté, moyennant notification écrite, de suspendre tout travail auquel la facture se rapporte et, si cette situation perdure en dépit d'un rappel de paiement, de résoudre notre contrat aux torts du client, sans préjudice de toute réparation complémentaire due par celui-ci.

3. DOCUMENTATION ET AVIS

Vous pourrez utiliser et copier librement, pour votre propre usage uniquement, l'ensemble des avis et de la documentation que nous aurons rédigés, mais ils devront être considérés comme confidentiels et tous les droits de propriété intellectuelle à leur sujet demeureront notre propriété. Ils ne peuvent, en aucun cas, être utilisés dans une procédure judiciaire ou administrative ni être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable du Centre de Michamps.

Les rapports d'essais émis par le Centre de Michamps ne concernent que les objets soumis à l'essai. Ces rapports d'essais ne doivent pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation du Centre. Lorsque les prélèvements n'ont pas été réalisés par le personnel du Centre de Michamps, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Le Centre de Michamps n'engage pas sa responsabilité par rapport aux informations fournies par le client. Si une déclaration de conformité est émise, l'incertitude de mesure n'est pas prise en considération. Les incertitudes de mesure (pour les paramètres accrédités), sont disponibles sur simple demande. Les coordonnées d'envoi sont fournies par le client.

Les avis et interprétations des rapports d'essais ne sont pas couverts par l'accréditation ISO/IEC 17025.

4. ETENDUE DE LA RESPONSABILITÉ

4.1. Obligations de moyen

4.1.1. Généralités

Toutes les obligations dont le Centre de Michamps est débiteur sont exclusivement des obligations de moyens.

Le client reconnaît que l'obtention du résultat escompté par le client à la suite du service rendu par le Centre de Michamps est aléatoire et dépend de nombreux facteurs que le Centre de Michamps ne

peut contrôler de sorte que le Centre de Michamps ne peut garantir l'obtention du résultat escompté par le client.

Le processus de traitement des réclamations de l'ASBL Centre de Michamps est mis à disposition des clients sur simple demande. Les réclamations peuvent être envoyées par mail à info@centredemichamps.be.

4.1.2. Vente de plants d'arbres fruitiers

Dès lors que les plants fruitiers sont greffés sur des porte-greffes sauvages et que le tronc est conduit grâce à la croissance de la variété, des différences de croissance importantes entre les plants peuvent intervenir.

La reprise est aléatoire et dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle du Centre de Michamps tels que, par exemple, la préparation du sol, les soins donnés et les conditions pédoclimatiques, de sorte que la reprise ne peut être garantie par le Centre de Michamps.

Le Centre de Michamps ne peut pas non plus garantir que les plants qu'il vend rempliront les critères fixés pour l'obtention des primes que la Région Wallonne verse à la plantation. Cela dépend notamment, en effet, de la taille des plants à l'achat, de leur développement ultérieur et du délai entre la plantation et le contrôle, facteurs qui échappent au contrôle du Centre de Michamps.

En aucun cas les plants fruitiers ne seront repris.

4.2. Limitation de responsabilité contractuelle

Les sanctions fondées sur une inexécution du contrat imputées au Centre de Michamps sont soumises cumulativement aux limitations suivantes ou, à tout le moins, à la limitation la plus étendue admise par la loi.

a) Le Centre de Michamps n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde.

b) Le client dispose d'un délai de maximum deux ans à compter de la conclusion du contrat, sous peine de déchéance, pour reprocher une inexécution imputable au Centre de Michamps, sans préjudice des délais plus courts prévus par la loi.

c) Le Centre de Michamps ne saurait être tenu pour responsable des éventuels dommages indirects résultant de la prestation fournie.

d) La responsabilité du Centre Michamps pour tout dommage subi par le client en relation avec les services fournis par le Centre de Michamps est limitée à cinq fois le coût de la prestation fournie.

4.3. Exclusion de la responsabilité extracontractuelle

Le client et le Centre de Michamps excluent l'application des règles relatives à la responsabilité extracontractuelle à leurs relations. Toute faute ou comportement qui pourrait engager la responsabilité contractuelle du client ou celle du Centre de Michamps n'est tout au plus susceptible d'engager que cette responsabilité, à l'exclusion, dans la plus large mesure autorisée par la loi, de toute responsabilité extracontractuelle.

De la même manière, toute faute ou comportement d'un auxiliaire (y compris les sous-auxiliaires) du client ou du Centre de Michamps (par exemple, un membre, un employé, un mandataire ou un administrateur) qui pourrait engager la responsabilité contractuelle du client ou du Centre de Michamps n'est tout au plus susceptible d'engager que cette responsabilité contractuelle, à l'exclusion, dans la plus large mesure autorisée par la loi, de toute responsabilité extracontractuelle de l'auxiliaire concerné.

4.4. Responsabilités associées aux activités du laboratoire

Le Centre de Michamps est responsable des échantillons transmis à des laboratoires sous-traitants excepté lorsque des exigences de méthodes et de laboratoire sont définies par le client.

Lors de l'implication d'une tierce personne au niveau des activités du laboratoire (dépôt des échantillons ou prélèvement par une personne extérieure), les informations fournies au Centre (identification de l'échantillon, analyses demandées, ...) sont sous la responsabilité de cette personne. Le Centre de Michamps n'engage dès lors pas sa responsabilité vis-à-vis des clients concernant ces informations et l'état des échantillons à la réception.

Le Centre de Michamps n'engage pas sa responsabilité par rapport à l'état des échantillons à la réception. Toutefois, lorsque l'état des échantillons transmis ne permet pas de garantir de la pertinence des analyses, il s'engage à le signaler aux clients avant de débiter les essais. Les échantillons peuvent alors être analysés seulement après avoir obtenu l'accord du client. S'il y a lieu, des réserves seront émises sur la validité des résultats au niveau des rapports d'essais concernés.

5. PROTECTION DES DONNEES

Lorsque vous nous transmettez des données à caractère personnel concernant vos employés, dirigeants, administrateurs, agents ou contractants indépendants, vous garantissez que vous êtes légalement autorisé à le faire et que ce transfert s'effectue conformément aux lois et réglementations applicables.

En particulier, vous garantissez que les personnes concernées ont été informées de ce transfert et de notre « *Politique de traitement des données personnelles* » (ou d'autres informations concernant le traitement de leurs données à caractère personnel par le Centre de Michamps).

Vous déchargez le Centre de Michamps de toute responsabilité en cas de réclamation d'une personne concernée si cette réclamation est liée directement ou indirectement à une violation de cette garantie ou de vos obligations en vertu des lois et règles applicables en matière de protection des données.

Le client s'engage à préserver la confidentialité des informations, données et documents auxquels il a accès dans les locaux du Centre. Les informations obtenues par le client ou générées par les activités sont considérées comme exclusives et traitées de manière confidentielle excepté les informations rendues publiques par le client, les cas convenus avec le client et les informations relatives à la notification obligatoire dans les circonstances décrites ci-dessus. Vos résultats d'analyse peuvent être transmis sous forme pseudonymisée dans une base de données gérée par REQUASUD, dont nous sommes membres, et le SPW. Ils sont utilisés pour établir des statistiques et des cartes générales ou pour répondre aux obligations de la directive européenne 2025/2360 relative à la surveillance et à la résilience des sols, sans permettre de vous identifier directement. Ce traitement est réalisé dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la législation belge sur la protection de la vie privée.

L'ASBL Centre de Michamps s'engage à respecter les dispositions du Règlement européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD) ainsi que la législation belge relative à la protection de la vie privée comme défini sur le formulaire « EQ_Clients_RGPD CEMI » disponible sur simple demande.

6. LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. Tout litige relatif au contrats conclus avec le Centre de Michamps, y compris leur validité, interprétation, exécution ou extinction, ainsi que toute contestation en lien avec ceux-ci même de nature extracontractuelle, seront portés exclusivement devant les tribunaux de Neufchâteau (Belgique).

7. ACCES AUX LOCAUX

Les clients ayant accès aux locaux du Centre de Michamps déclarent avoir été informés de la politique QSE du Centre ainsi que des procédures de gestion des déchets et des situations d'urgence du Centre.

8. PRESTATIONS DU LABORATOIRE

8.1. Notification obligatoire des résultats, incertitudes de mesure et domaine d'application des méthodes

Lorsqu'une notification obligatoire des résultats d'analyses s'impose, le client accepte que le laboratoire réalise lui-même la notification obligatoire des résultats concernés s'il n'obtient pas de preuve de la notification de la part du client dans les 48 heures de la constatation initiale ou s'il a des indices sérieux d'erreurs ou de

fraudes qui peuvent avoir une influence sur la notification. L'incertitude de mesure n'est pas prise en considération pour les résultats devant faire l'objet d'une notification obligatoire ou d'une recherche de toxines.

Pour les méthodes d'analyses accréditées, les incertitudes de mesure du laboratoire et les domaines d'application sont mis à disposition du client sur simple demande. Les résultats hors de ces domaines d'application sont rendus :

- soit sous accréditation si le résultat est transmis, sur le rapport d'essai, sous forme : < ou > aux limites du domaine d'application
- soit hors accréditation si le résultat est transmis, sur le rapport d'essai, tel quel (avec l'accord du client).

8.2. Sous-traitance

Lorsque le laboratoire ne peut pas prendre en charge des analyses demandées par le client, le laboratoire s'engage, dans la mesure du possible et suivant les conditions définies au client, à transmettre les échantillons à un laboratoire sous-traitant apte à répondre au mieux à sa demande.

8.3. Méthodes et tarification

Le client déclare avoir pris connaissance des méthodes d'analyses et, s'il y a lieu, de prélèvement ainsi que du coût associé aux prestations demandées via le tarif ou une offre de prix valide.